

Armes nucléaires

deux parlé de faire du Canada une zone dénucléarisée, sans armes nucléaires, sans transit d'armes nucléaires sur le territoire canadien, ce qui est difficile lorsque nous avons des navires de guerre américains transportant des armes nucléaires dans nos eaux. Ils ont dit que le Canada ne doit produire aucun élément pour les armes nucléaires. Autrement dit, nous devons veiller soigneusement à ce que l'uranium que nous produisons serve à des fins pacifiques au lieu de se retrouver dans les réacteurs nucléaires américains. Voici quelques-unes des conditions à remplir. Je laisse d'autres députés en parler.

Pour conclure, je voudrais mentionner deux zones spéciales. Je pense que le gouvernement canadien devrait chercher à établir une zone dénucléarisée dans l'Arctique, en coopération avec les autres pays nordiques. Je pense que nous devrions travailler en ce sens. C'est un domaine qui ouvre des possibilités. Les Soviétiques en ont parlé. Notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a rejeté très rapidement ce principe. Je ne pense pas que ce soit la chose à faire. Nous devrions en discuter davantage. Si vous examinez l'Arctique sur un globe terrestre, il n'a pas du tout la même allure que sur une planisphère. Vous pouvez voir l'Union soviétique, l'Alaska, qui est aux Américains, et les pays nordiques et voir qui sont nos voisins. C'est assez impressionnant.

Je pense que nous devrions envisager à ce sujet les mesures que le Canada devrait proposer aux Soviétiques, aux Américains et aux pays nordiques, en vue de la création d'une zone dénucléarisée dans l'Arctique. Cela est conforme aux intérêts nationaux du Canada. Nous aurions beaucoup à y gagner. Cela réduirait de façon draconienne les tensions et les dépenses militaires. Nous n'aurions pas à envoyer là-bas de sous-marins nucléaires. Si nous avions un Arctique dénucléarisé, il n'y aurait pas là de sous-marins. C'est un traité qui pourrait être difficile à négocier, mais nous devrions au moins faire les premiers pas vers les négociations.

Le second sujet que j'aimerais mentionner—je constate que la députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) est à la Chambre, ainsi que le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly). Nous sommes particulièrement intéressés à cette question parce que nous sommes sur la côte du Pacifique, au bord même de l'océan—ma circonscription n'est pas riveraine, mais les autres le sont. Nous regardons sur le Pacifique. Il y a des choses très intéressantes qui se passent en Nouvelle-Zélande, et il est question d'un Pacifique dénucléarisé. Si nous pouvions obtenir cela, pensez à tous les problèmes que nous pourrions éviter, monsieur le Président. Nous ne voulons pas que les pays qui accèdent à l'indépendance et qui s'ouvrent sur le Pacifique soient piégés dans la guerre froide. Je pense que la Nouvelle-Zélande mérite des félicitations. Je remarque que les électeurs de la Nouvelle-Zélande ont réélu le gouvernement qui avait eu le courage de tenir tête aux Américains.

Hier, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a protesté contre le fait que nos amis de France, c'est à grand regret que je le dis, s'étaient mal conduits, si je peux parler ainsi . . .

Mme Mitchell: Méchamment.

M. Waddell: Je ne dirais pas méchamment, mais je dirais que nos amis de France nous causent beaucoup de déception et d'inquiétude parce qu'ils continuent d'effectuer des essais nucléaires dans le Pacifique Sud. Hier, ils ont essayé sous terre un engin nucléaire de 50 kilotonnes. La France devrait cesser

ces jeux impérialistes dans le Pacifique. Elle devrait s'en retirer, en accordant l'indépendance à ses colonies. Elle devrait renoncer aux essais nucléaires. Le monde devrait faire pression sur la France en faveur d'un Pacifique dénucléarisé. Ces essais causent des problèmes non seulement aux habitants du sud du Pacifique, mais à tous les habitants du monde.

Permettez-moi de terminer en disant que ce projet de loi de zone dénucléarisée est excellent. J'ai parlé de la façon dont il pourrait être appliqué. Tournons-nous vers l'avenir, jetons un coup d'oeil sur l'Arctique et le Pacifique Sud. Mais mettons d'abord de l'ordre chez nous, créons une zone dénucléarisée pour le Canada.

• (1710)

Mme Jennifer Cossitt (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de me joindre à mes collègues qui ont déjà pris la parole au sujet de la motion présentée par le député de Beaches (M. Young), qui est très respecté à la Chambre.

Tous les députés savent fort bien que le Canada ne possède pas maintenant d'armes nucléaires et ne compte pas en acquérir plus tard. En outre, on ne pourrait pas déployer, mettre à l'essai ou fabriquer de telles armes, ni même les transporter au Canada sans l'approbation expresse du gouvernement du Canada. La position du Canada à cet égard est très différente de celle d'autres pays de l'OTAN qui acceptent que des armes nucléaires soient déployées sur leur territoire. En ce qui concerne les exportations, le gouvernement du Canada a pour politique que tout produit, matériel ou technologie nucléaires exportés du Canada doit servir uniquement à des fins pacifiques et non explosives. Cette politique est appliquée dans le cadre d'ententes bilatérales et de concert avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Canada appuie vigoureusement la non-prolifération nucléaire et le principe de zones dénucléarisées lorsque celles-ci peuvent vraiment être utiles. Tant que le traité de non-prolifération ne sera pas appuyé par la grande majorité des pays, la création de telles zones peut aider à empêcher la prolifération des armes nucléaires.

Par ailleurs, selon nous, pour être efficace, la dénucléarisation doit remplir pleinement les critères suivants: s'appliquer à une région bien définie; avoir l'appui des pays de la région; et surtout, promouvoir la stabilité régionale et internationale. Le Canada tient avant tout à garantir que ses politiques contribuent à la fois à la sécurité nationale et à la stabilité internationale maintenant et plus tard.

La défense collective, le contrôle des armes et le désarmement sont les éléments fondamentaux de la politique nationale du Canada en matière de sécurité. Du point de vue de la défense collective, le gouvernement du Canada tient notamment à ce que le Canada continue de faire partie de l'OTAN et de NORAD. Le principal rôle de l'OTAN consiste à protéger les pays membres en dissuadant d'autres pays de poser des gestes d'agression. Comme les autres gouvernements de l'alliance, notre gouvernement est convaincu que notre stratégie collective de dissuasion nucléaire joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix entre l'Est et l'Ouest depuis plus de 40 ans.